



Présentation
du passage aux normes IFRS
Exercice 2004-05

29 juin 2005

Remarques préliminaires

- ✦ L'information présentée dans ce document a été préparée au vu des normes IFRS publiées à ce jour
- ✦ Le processus de transition aux normes IFRS et l'application des principes arrêtés à ce jour ont fait l'objet d'un examen par le Comité d'audit et le Conseil d'administration ainsi que de diligences par les commissaires aux comptes du Groupe
- ✦ Le processus d'audit final des comptes IFRS au 31 mars 2005*, non finalisé à ce jour, pourrait conduire à constater encore certains ajustements toutefois limités

* consolidation d'Air France sur 12 mois (avril-mars) et de KLM sur 11 mois (mai-mars)

Air France-KLM : une transition réussie en cours de finalisation

Air France-KLM a anticipé l'application des normes IFRS par :

- ✦ L'application au cours des derniers exercices, de certaines dispositions IAS lorsqu'elles étaient compatibles avec le référentiel français
 - ▶ Évaluation des engagements de retraite (IAS 19) dès 1998-99
 - ▶ Adoption au 31 mars 2003 de l'approche par composant des immobilisations corporelles (IAS 16 – SIC 23)

- ✦ La mise en place dès avril 2003 d'un projet de conversion en 3 phases
 - ▶ Identification des principales divergences de traitement comptable entre les nouvelles normes et celles appliquées jusqu'alors dans le Groupe
 - ▶ Choix des options et programme de formation aux normes IFRS pour le personnel
 - ▶ Élaboration du bilan d'ouverture au 1^{er} avril 2004 et retraitement des opérations de l'exercice 2004-05

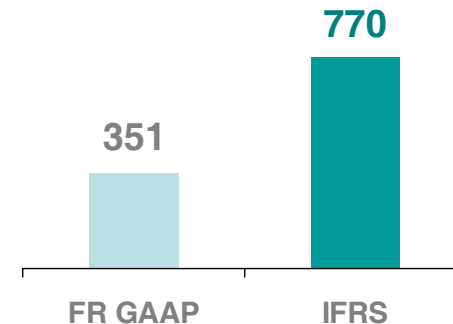
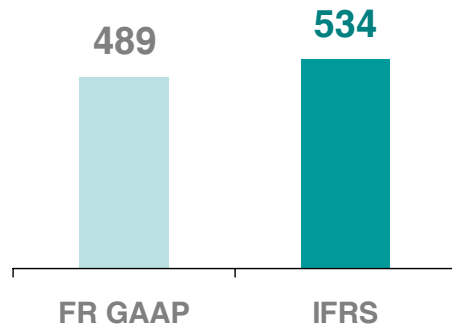
Principaux enjeux du passage aux IFRS pour Air France-KLM

- + Au delà de l'obligation légale...
 - ▶ Application des normes IFRS aux comptes consolidés de l'ensemble des sociétés cotées européennes à partir du 1^{er} janvier 2005
- + ... un nouveau référentiel de mesure de la performance économique du Groupe...
 - ▶ Assurer une image fidèle de la performance économique du groupe à travers les choix d'options et les formats de présentation
- + ... et une opportunité d'amélioration de la qualité des informations et de la communication financière

Principaux impacts du passage aux IFRS au 31 mars 2005

en m€

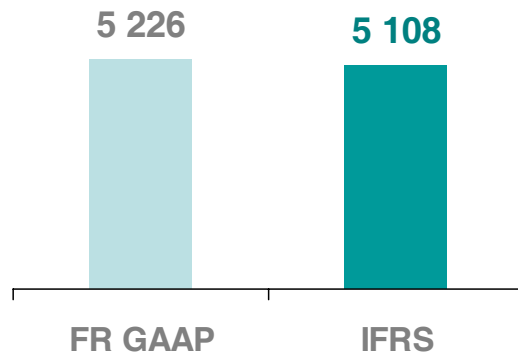
- + Impact positif sur le résultat d'exploitation courant et le résultat net



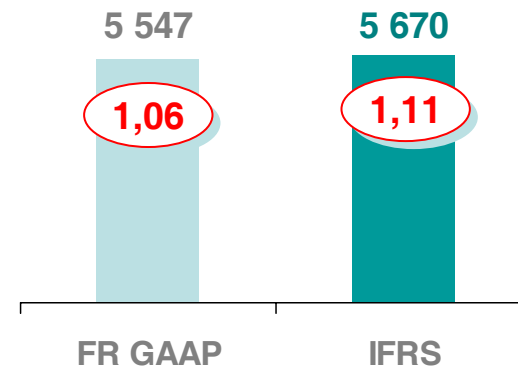
Résultat d'exploitation courant 2004-05

Résultat net 2004-05

- + Pas d'impact significatif sur les capitaux propres et l'endettement net



Capitaux propres consolidés
au 31 mars 2005



Endettement net et ratio d'endettement
au 31 mars 2005

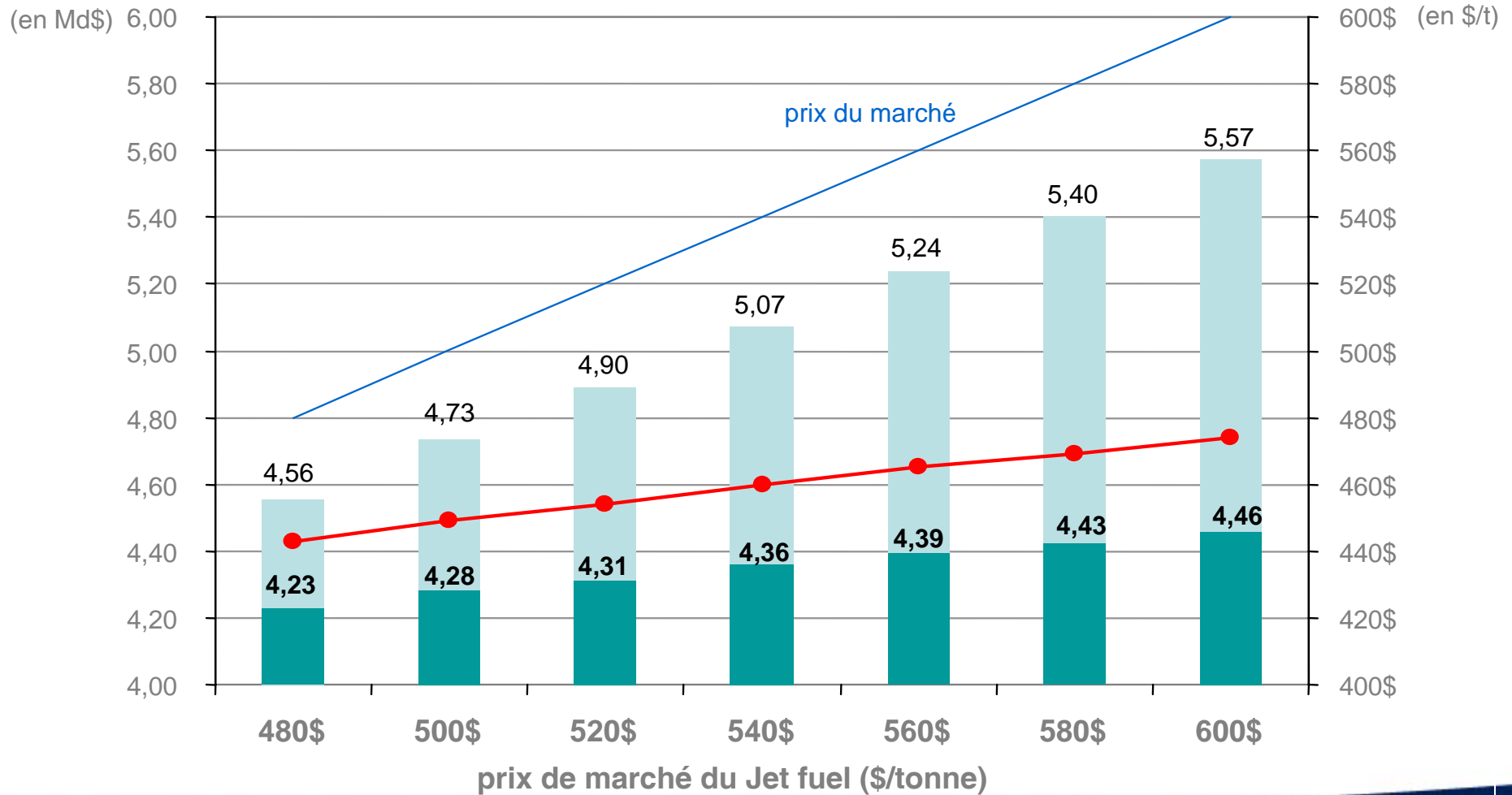
Objectifs 2005-06 inchangés

- ✦ Un résultat d'exploitation 2005-06 similaire à celui de 2004-05 en IFRS
- ✦ Poursuite de la réduction du ratio d'endettement

Sensibilité au prix du carburant

Facture de carburant avant couvertures (en Md\$)
Facture de carburant après couvertures (en Md\$)

Prix d'achat final
Air France-KLM (\$/t)



Première application des normes IFRS : principales options retenues par Air France-KLM

- + Pas de retraitement rétrospectif des acquisitions antérieures au 1^{er} avril 2004
 - ▶ La rapprochement avec KLM constitue la seule opération d'envergure récente

- + Comptabilisation de la flotte Air France à sa valeur de marché à la date de transition
 - ▶ Homogénéisation des bilans d'Air France et de KLM :
 - ▶ Flotte de KLM valorisée à la valeur de marché lors de l'acquisition
 - ▶ Évolution sensible de la parité €/€ entre la date d'acquisition des appareils et la date d'adoption des IFRS
 - ▶ Mesurer de façon homogène les performances économiques des deux compagnies

Première application des normes IFRS : principales options retenues par Air France-KLM

- + Comptabilisation du solde des écarts actuariels dans le bilan d'ouverture
 - ▶ Remise à zéro des écarts actuariels relatifs aux avantages du personnel (non significatif)

- + Application de la norme IFRS 2 relative aux paiements en actions et assimilés aux plans attribués à partir du 7 novembre 2002
 - ▶ Comptabilisation en charge des avantages liés à l'offre réservée aux salariés et de l'échange-salaire-actions

- + Pas d'application anticipée au 1^{er} avril 2004 des normes IAS 39 & IAS 32 sur les instruments financiers
 - ▶ Application de ces normes à compter du 1^{er} avril 2005



Revue des principales différences comptables et des impacts

Principaux impacts du passage aux IFRS

	Impact bilan d'ouverture 1 ^{er} avril 2004		Impact compte de résultat 2004-05	
	significatif	non significatif	significatif	non significatif
IFRS 1				
▶ Évaluation à la juste valeur des immobilisations corporelles à la date de transition	×		×	
▶ Comptabilisation au bilan du solde des écarts actuariels		×		×
IFRS 3				
▶ Regroupement d'entreprises (écart d'acquisition)	×		×	
IAS 12				
▶ Impôts différés	×			×
IAS 27 & 28				
▶ Participation dans les entreprises associées et dans les filiales	×			×
IAS 17				
▶ Contrats de location opérationnelle et crédit bail		×		×
IFRS 2				
▶ Paiements en actions et assimilés			×	
IAS 32 & 39				
▶ Instruments financiers (à partir du 1 ^{er} avril 2005)	n/a	n/a	n/a	n/a

IFRS 1 – Première application des IFRS

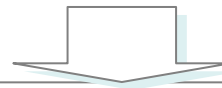
Réévaluation des immobilisations corporelles

+ Principe actuel

- ▶ Comptabilisation des immobilisations corporelles au coût historique

+ Principe IAS/IFRS

- ▶ Possibilité d'évaluer une immobilisation corporelle à la date de transition aux IFRS à sa juste valeur (fair market value) et d'utiliser cette valeur en tant que nouvelle valeur comptable
- ▶ Option retenue par le groupe pour la valorisation de la flotte d'Air France dans le bilan d'ouverture



+ Impacts

- ▶ Impact négatif après impôts différés de 478 m€ sur la situation nette au 1^{er} avril 2004
- ▶ Impact positif de 100 m€ sur le résultat d'exploitation et de 66 m€ sur le résultat net 2004-05

IFRS 1 – Première application des IFRS

Comptabilisation des écarts actuariels

+ Principe actuel

- ▶ Air France-KLM applique déjà la norme IAS 19 dans ses comptes en normes françaises pour la comptabilisation des engagements de retraite
- ▶ Écarts actuariels amortis dans le compte de résultat sur la durée de vie active moyenne résiduelle des bénéficiaires

+ Principe IAS/IFRS

- ▶ Air France-KLM a retenu l'option offerte de comptabiliser dans le bilan d'ouverture le solde des écarts actuariels non reconnus en contrepartie des capitaux propres
- ▶ Les écarts actuariels générés après le 1^{er} avril 2004 seront amortis selon le mécanisme du "corridor"

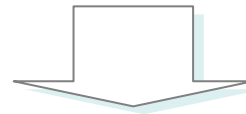


+ Impacts

- ▶ Impact négatif de 20 m€ sur la situation nette au 1^{er} avril 2004
- ▶ Impact positif de 2 m€ sur le résultat net 2004-05

+ Principe IAS/IFRS

- ▶ Le groupe a choisi d'exercer l'option offerte par IFRS 1 de ne pas appliquer rétrospectivement la norme IFRS 3 à des regroupements d'entreprises antérieurs au 1^{er} avril 2004
- ▶ Application d'IFRS 3 au rapprochement avec KLM



+ Impacts

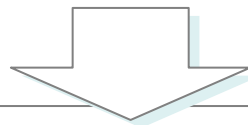
- ▶ Les principales différences dans le traitement de l'acquisition de KLM portent sur la reconnaissance en IFRS de certains actifs incorporels (marques, contrats clients, slots) non autorisés en cas d'écart d'acquisition négatif en normes françaises

Écart d'acquisition négatif brut (normes françaises)	(915)
dont surplus fonds de pension de KLM	622
Ajustement du prix d'acquisition	(5)
Actifs incorporels (marques, contrats clients, slots)	395
Autres ajustements	(90)
Impôts différés liés aux ajustements	(120)
% acquis (97,3%)	175

Écart d'acquisition négatif brut (normes IFRS)	(1 090)
dont surplus fonds de pension de KLM	622

L'augmentation de l'écart d'acquisition négatif par rapport aux normes françaises est liée principalement aux éléments incorporels identifiés en IFRS

- ✦ La reconnaissance du surplus des fonds de retraite de KLM est sujette à débat au sein de la profession comptable
- ✦ L'IFRIC a été saisi mais ne s'est pas encore prononcé
- ✦ Par mesure de prudence, Air France-KLM a décidé de geler la reprise de la quote-part de l'écart d'acquisition négatif correspondant à ce surplus (622 m€)



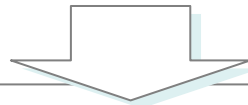
Écart d'acquisition négatif brut	1 090 m€
dont surplus des fonds de pension	622 m€
Écart d'acquisition négatif reconnu (hors surplus)	468 m€

+ Principe actuel

- ▶ Écarts d'acquisition (compagnies régionales) amorti sur 10 ans et fonds de commerce (UTA) amorti sur 20 ans
- ▶ Écart d'acquisition négatif de KLM amorti sur 5 ans (73 m€ en 2004-05)

+ Principe IAS/IFRS

- ▶ Les écarts d'acquisition ne sont plus amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation annuel
- ▶ L'écart d'acquisition négatif doit être comptabilisé immédiatement en résultat à la date à laquelle il est identifié



+ Impacts

- ▶ Impact positif récurrent de 36 m€ sur le résultat net dont 18 m€ sur le résultat d'exploitation (UTA)
- ▶ Impact positif "one-shot" de la reprise de l'écart négatif d'acquisition sur le résultat net de 395 m€ (468 m€ - 73 m€)

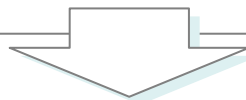
IAS 12 – Impôts différés

- ✦ Titres subordonnés à durée indéterminée (TSDI)
 - ▶ L'actualisation des impôts différés long terme est interdite en IFRS contrairement au référentiel français



- ✦ Impact
 - ▶ Le groupe a constitué une provision pour impôt différé au titre des emprunts TSDI d'un montant de -80 m€ sur les capitaux propres

- ✦ Réserves non distribuées des sociétés mises en équivalence
 - ▶ La norme IAS 12 impose la constitution d'une provision pour impôt différé assise sur les réserves non distribuées des sociétés consolidées selon la méthode de la mise en équivalence



- ✦ Impact
 - ▶ Le groupe a constitué une provision pour impôt différé relative à la société Amadeus GTD d'un montant de -45 m€ dont -4 m€ prélevés sur les réserves et -41 m€ sur le résultat 2004-05

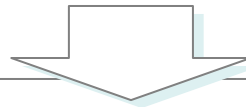
IAS 27 – Comptabilisation des participations dans les filiales

+ Principe actuel

- ▶ Selon les principes comptables français, le contrôle exclusif est établi lorsqu'une société est détenue à plus de 50%

+ Principe IAS/IFRS

- ▶ Selon la norme IFRS, lorsque le contrôle exclusif est démontré malgré un pourcentage inférieur à 50%, la société doit être consolidée selon la méthode de l'intégration globale
- ▶ Le groupe a procédé au changement de méthode de consolidation de la société AFPL (filiale de location d'avions) antérieurement mise en équivalence pour l'intégrer globalement



+ Impacts

- ▶ Consolidation de 5 avions à l'ouverture (2 avions à la clôture) et de la dette correspondante au bilan
- ▶ Impact de 16 m€ sur l'endettement et de -58 m€ sur la situation nette au 1^{er} avril 2004
- ▶ Impact positif de 25 m€ sur le résultat net

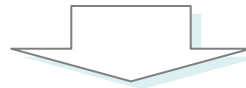
IAS 28 – Participations dans des entreprises associées

+ Principe actuel

- ▶ Intégration dans le périmètre de consolidation de sociétés détenues à plus de 20% sauf si la société mère n'y exerce pas d'influence notable

+ Principe IAS/IFRS

- ▶ Cette possibilité d'exclusion n'existe pas en référentiel IFRS
- ▶ Le groupe a procédé à l'entrée dans le périmètre de consolidation par mise en équivalence de 2 sociétés : Opodo et Toga (Terminal 1 de JFK)



+ Impact

- ▶ Impact négatif de 24 m€ sur la situation nette au 1^{er} avril 2004
- ▶ Impact positif de 11 m€ sur le compte de résultat

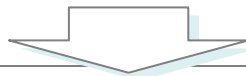
IAS 17 – Contrats de location

+ Principe actuel

- ▶ Air France-KLM applique des normes proches des normes IFRS pour la qualification des contrats de location
 - ▶ Location financement : comptabilisation de l'actif au bilan et de la dette correspondante
 - ▶ Location opérationnelle : charge d'exploitation en compte de résultat

+ Principe IAS/IFRS

- ▶ Certains contrats de location opérationnelle peuvent être reclassés en location financement
- ▶ Air France-KLM a procédé à un recensement exhaustif des contrats existants amenant au reclassement de 13 avions en location financement



+ Impacts

- ▶ Impact de 79 m€ sur la dette au 1^{er} avril 2004
- ▶ Impact négligeable sur le compte de résultat

IFRS 2 – Paiements en actions et assimilés

+ Principe actuel

- ▶ Les avantages accordés dans le cadre de plans de stock options ou plans d'épargne en actions ne sont pas comptabilisés en charge (à l'exception de l'abondement)

+ Principe IAS/IFRS

- ▶ Tous les avantages accordés au personnel doivent être valorisés à leur juste valeur
 - ▶ Offre réservée aux salariés (février 2005)
 - ▶ Comptabilisation d'une charge égale à la différence entre le cours de l'action à la date de clôture de l'offre et le prix offert aux salariés (-20%) et comptabilisation de la valeur des actions gratuites à la date de clôture de l'offre
 - ▶ Échange salaire-actions (avril 2005)



+ Impacts

- ▶ ORS : impact "one-shot" négatif de 69 m€ sur les frais de personnel en 2004-05

Passage des capitaux propres en normes IFRS au 31 mars 2005

en m€

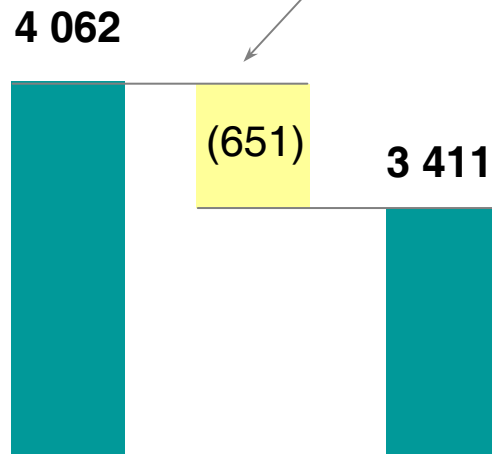
4 062



**Capitaux propres
part du groupe
Air France
au 1^{er} avril 2004
(normes françaises)**

Passage des capitaux propres en normes IFRS au 31 mars 2005

en m€



Ajustements IFRS sur la situation nette d'ouverture d'Air France

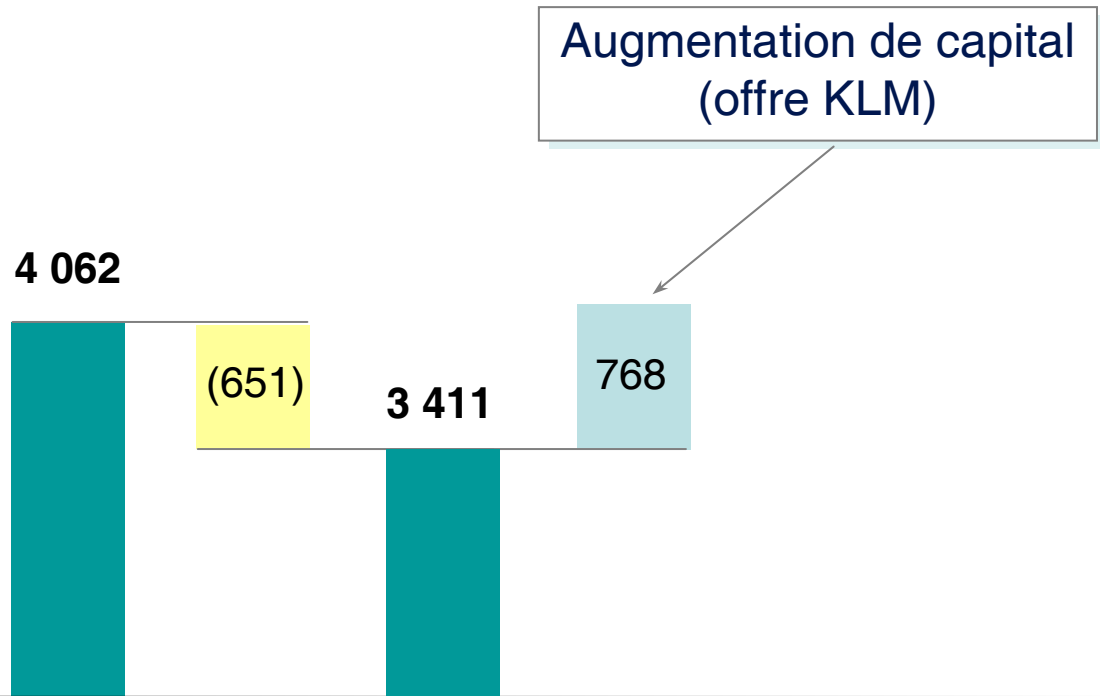
▶ Impact net de la revalorisation de la flotte d'Air France	(478)
▶ Valeur de marché de la flotte	(740)
▶ Impôts différés	262
▶ Autres ajustements	(173)
▶ Impôts différés TSDI	(80)
▶ Écarts actuariels	(20)
▶ AFPL (neutralisation opérations intra groupe)	(58)
▶ Autres	(15)

Capitaux propres
part du groupe
Air France
au 1^{er} avril 2004
(normes françaises)

Capitaux propres
part du groupe
Air France
au 1^{er} avril 2004
(normes IFRS)

Passage des capitaux propres en normes IFRS au 31 mars 2005

en m€

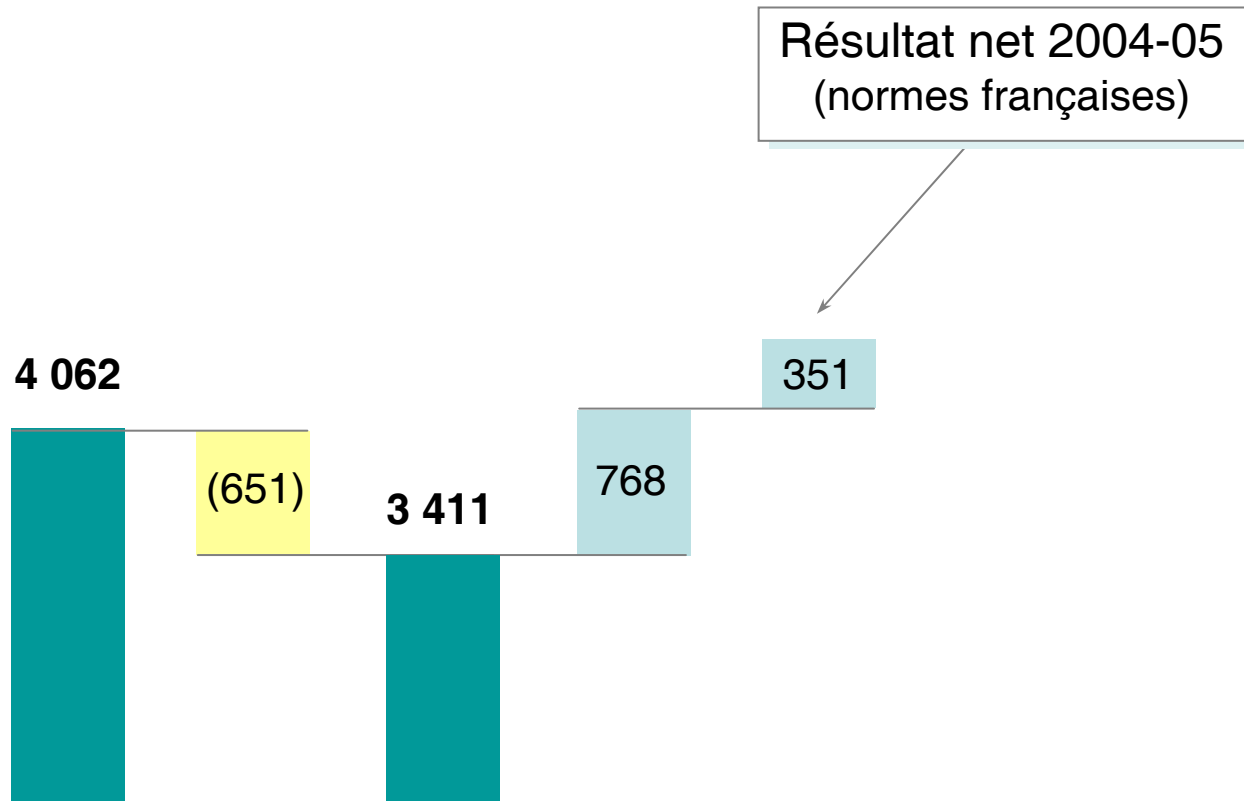


Capitaux propres
part du groupe
Air France
au 1^{er} avril 2004
(normes françaises)

Capitaux propres
part du groupe
Air France
au 1^{er} avril 2004
(normes IFRS)

Passage des capitaux propres en normes IFRS au 31 mars 2005

en m€



Capitaux propres
part du groupe
Air France
au 1^{er} avril 2004
(normes françaises)

Capitaux propres
part du groupe
Air France
au 1^{er} avril 2004
(normes IFRS)

Passage des capitaux propres en normes IFRS au 31 mars 2005

en m€

Ajustements IFRS sur le résultat net 2004-05

▶ ORS	(69)
▶ Valeur de marché de la flotte AF	66
▶ AFPL	25
▶ Reprise du "badwill" de KLM	395
▶ Autres	2

4 062

(651)

3 411

768

351

419

Capitaux propres
part du groupe
Air France
au 1^{er} avril 2004
(normes françaises)

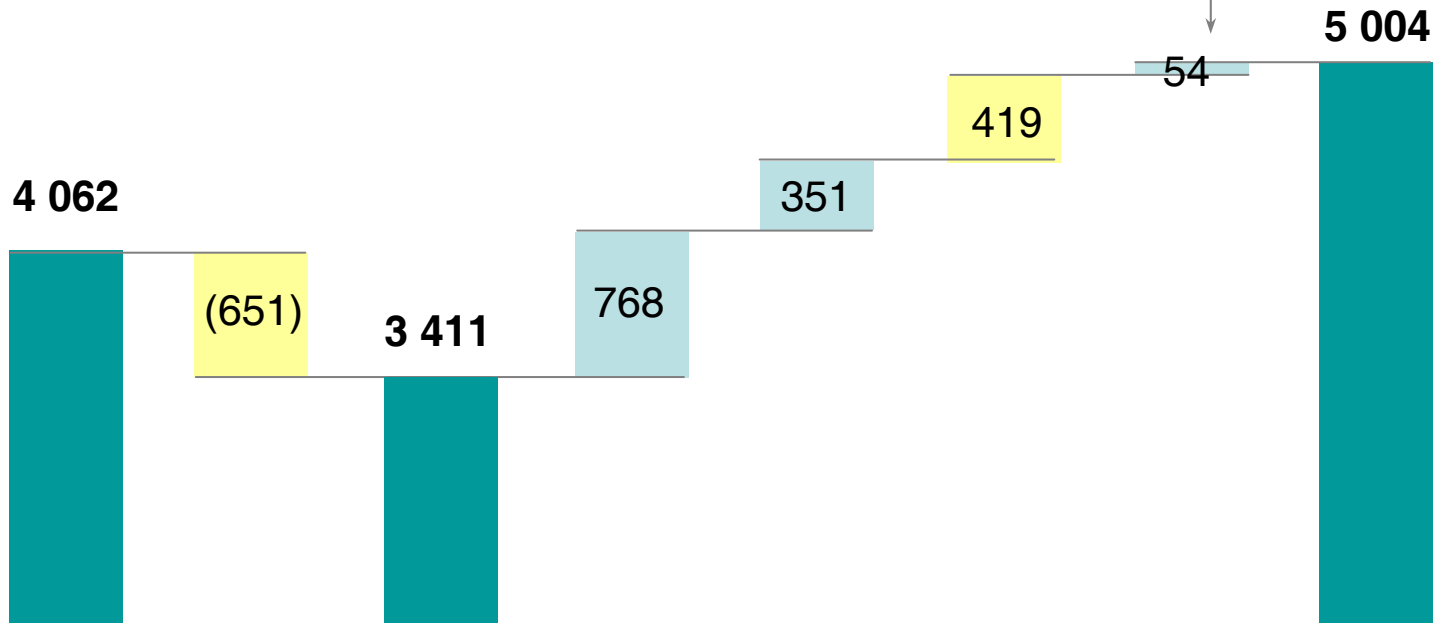
Capitaux propres
part du groupe
Air France
au 1^{er} avril 2004
(normes IFRS)

Passage des capitaux propres en normes IFRS au 31 mars 2005

en m€

Autres ajustements

- ORS 69
- divers (15)



Capitaux propres
part du groupe
Air France
au 1^{er} avril 2004
(normes françaises)

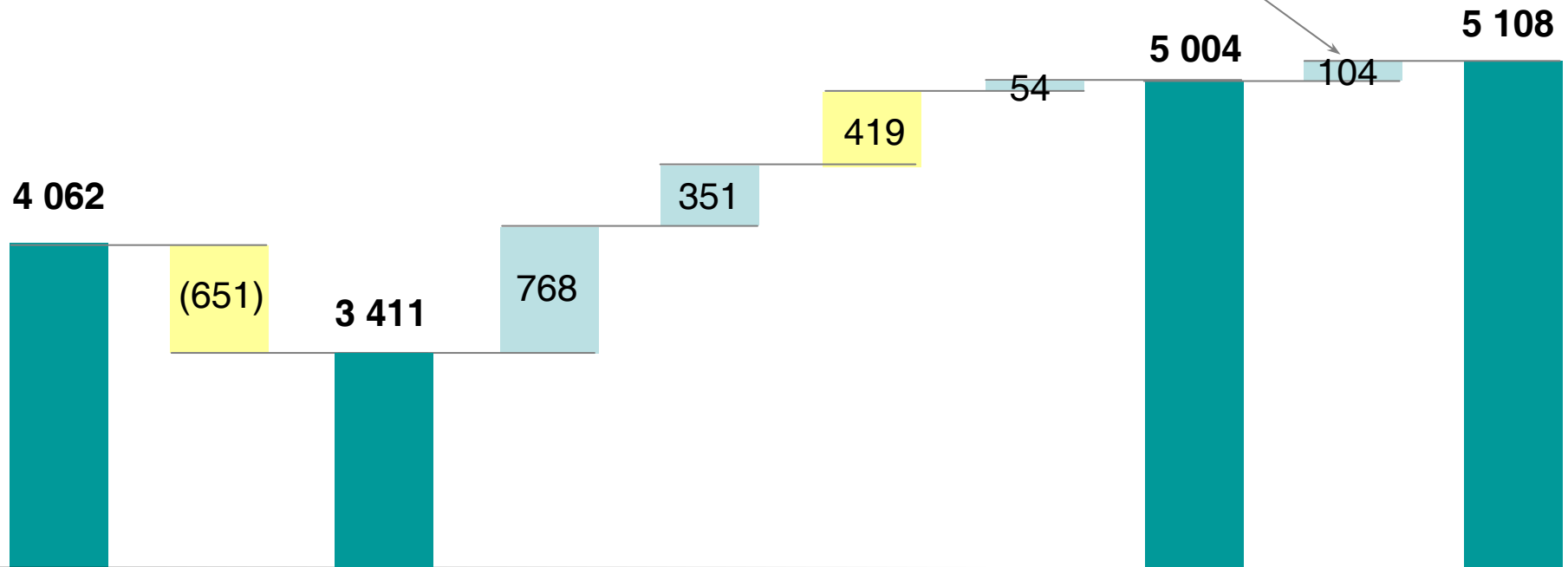
Capitaux propres
part du groupe
Air France
au 1^{er} avril 2004
(normes IFRS)

Passage des capitaux propres en normes IFRS au 31 mars 2005

en m€

Intérêts minoritaires

- Intérêts minoritaires principes français 65
- Intérêts minoritaires entrée de AFPL 39



Capitaux propres
part du groupe
Air France
au 1^{er} avril 2004
(normes françaises)

Capitaux propres
part du groupe
Air France
au 1^{er} avril 2004
(normes IFRS)

Capitaux propres
part du groupe
Air France-KLM
au 31 mars 2005
(normes IFRS)

Capitaux propres
consolidés
Air France-KLM
au 31 mars 2005
(normes IFRS)

Passage au résultat d'exploitation en normes IFRS

en m€

Résultat d'exploitation (normes françaises)	497
--	------------

‣ Ajustements IFRS	+37
--------------------	-----

Résultat d'exploitation courant (normes IFRS)	534
--	------------

Autres produits & charges d'exploitation non courants	49
---	----

‣ Cessions aéronautiques	7
--------------------------	---

‣ Autres cessions d'actifs (<i>reclassement</i>)	(4)
--	-----

‣ Cession de filiales et participations (<i>reclassement</i>)	67
---	----

‣ Charges de restructuration (<i>reclassement</i>)	(21)
--	------

‣ Dotation nette aux provisions pour perte de valeur (<i>IFRS 3 / IAS 38</i>)	-
---	---

Résultat d'exploitation (normes IFRS)	583
--	------------



Les normes applicables à
compter du 1^{er} avril 2005

IAS 32 et 39 – Instruments financiers

- ✦ Conformément à l'option offerte par les IFRS, le groupe a choisi de les appliquer à compter du 1^{er} avril 2005
- ✦ Le bilan d'ouverture au 1^{er} avril 2004 n'est donc pas impacté
- ✦ Impact sur le bilan d'ouverture au 1^{er} avril 2005
 - ▶ Instruments de couverture
 - ▶ OCEANE

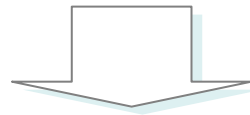
IFRS 2 – Paiements en actions et assimilés

+ Principe actuel

- ▶ Les avantages accordés dans le cadre de plans de stock options ou plans d'épargne en actions ne sont pas comptabilisés en charge (à l'exception de l'abondement)

+ Principe IAS/IFRS

- ▶ Tous les avantages accordés au personnel doivent être valorisés à leur juste valeur
 - ▶ Échange salaire-actions (avril 2005)
 - ▶ Comptabilisation d'une charge correspondant aux avantages consentis aux salariés



+ Impacts

- ▶ ESA (2004-05) : annulation dans le compte de résultat de l'économie de salaire
- ▶ Soutle : impact négatif de 107 m€ sur les capitaux propres au 1^{er} avril 2005



Le nouveau format
de présentation des comptes

Présentation des comptes consolidés en IFRS

- ✦ Nouveau format de compte de résultat basé sur la recommandation du Conseil National de Comptabilité
 - ▶ Suppression de la notion de résultat exceptionnel
 - ▶ Reclassements en exploitation des dividendes perçus, résultats de cessions de filiales et participations et des charges de restructuration
 - ▶ Nouveau solde intermédiaire de gestion "résultat d'exploitation courant" similaire au "résultat d'exploitation avant cessions aéronautiques" en normes françaises
 - ▶ Niveau de résultat privilégié dans la communication financière

- ✦ Présentation du bilan
 - ▶ Présentation de l'actif et du passif selon la distinction courant/non courant
 - ▶ Décompensation des actifs et passifs financiers
 - ▶ Exemple : dépôts sur avions en crédit bail

- ✦ Information sectorielle
 - ▶ Secteurs inchangés : passage, cargo, maintenance et autres

Compte de résultat 2004-05* en IFRS

en m€

Chiffre d'affaires	19 078
Autres produits de l'activité	9
Charges externes	(10 675)
Frais de personnel	(5 991)
Impôts et taxes	(226)
Dotation nette aux amortissements	(1 518)
Dotation nette aux provisions	(130)
Autres produits et charges	(13)
Résultat d'exploitation courant	534
Autres produits et charges d'exploitation non courants	49
Résultat d'exploitation	583
Coût de l'endettement financier net	}
Autres produits et charges financiers	
	(217)
Résultat avant impôts des entreprises intégrées	366
Impôt sur les résultats	(152)
Résultat net des entreprises intégrées	214
Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence	70
Reprise du "badwill" de KLM	471
Résultat net des activités poursuivies	755
Résultat des activités abandonnées	-
Intérêt minoritaires	15
Résultat net – part du groupe	770

- Cession de matériel aéronautique et d'autres actifs corporels
- Cession de filiales & participation
- Charges de restructuration
- Dotation nette aux provisions pour test de perte de valeur

* consolidation d'Air France sur 12 mois (avril-mars) et de KLM sur 11 mois (mai-mars)

Bilan au 31 mars 2005 en IFRS

Actif

Ecart d'acquisition	99
Immobilisations incorporelles	548
Immobilisations aéronautiques	10 224
Autres immobilisations corporelles	1 837
Titres des sociétés mises en équivalence	559
Autres immobilisations financières non courantes	719
Impôts différés actifs	362
Placements non courants	131
Autres débiteurs non courants	1 849
Actif non courant	16 328

Immobilisations financières courantes	337
Stock et encours	382
Clients et créances diverses	2 272
Autres débiteurs courants	356
Disponibilités	2 498
Actif courant	5 845

TOTAL ACTIF 22 173

Passif

Capital	2 290
Primes d'émission et de fusion	384
Réserves et résultat	2 339
Ecarts de conversion	(9)
Capitaux propres (part du groupe)	5 004
Intérêts minoritaires	104
Capitaux propres de l'ensemble consolidé	5 108

Provisions pour risques et charges non courantes	1 855
Dettes financières non courantes	7 570
Impôts différés passif	338
Autres créditeurs non courants	1 229
Passif non courant	10 992

Provisions pour risques et charges courantes	219
Dettes financières courantes	1 335
Dettes d'exploitation courantes	3 574
Autres créditeurs courants	945
Passif courant	6 073

TOTAL PASSIF 22 173

Conclusion

Exercice 2004-05

- + Impact positif sur le résultat d'exploitation
- + Pas d'impact significatif sur les capitaux propres et l'endettement net au 31 mars 2005
- + Pas d'impact sur le cash flow

Exercice 2005-06

- + Impact positif sur les capitaux propres due à l'application des normes IAS 32 & 39 relatives aux instruments financiers
- + Objectifs 2005-06 inchangés
 - ▶ Un résultat d'exploitation courant 2005-06 similaire au résultat courant 2004-05 en IFRS
 - ▶ Poursuite de la réduction du ratio d'endettement
- + 2 septembre 2005 : publication des résultats du 1^{er} trimestre 2005-06 avec un comparatif pro forma 2004-05 en IFRS (consolidation d'Air France et de KLM sur 3 mois)

Avertissement relatif aux déclarations et éléments de nature prévisionnelle

Des déclarations et éléments de nature prévisionnelle concernant l'activité d'Air France-KLM figurent dans cette présentation. Ils comprennent notamment des informations relatives à la situation financière, aux résultats et à l'activité d'Air France et de KLM ainsi qu'aux bénéfices escomptés de l'opération envisagée. Ils sont fondés sur les attentes et estimations de la direction d'Air France-KLM. Ces déclarations et éléments de nature prévisionnelle comportent des risques, des incertitudes et sont susceptibles d'être affectés par des facteurs connus ou inconnus qui, pour beaucoup d'entre eux ne peuvent être maîtrisés par Air France-KLM et ne sont que difficilement prévisibles. Ils peuvent entraîner des résultats substantiellement différents de ceux prévus ou suggérés dans ces déclarations. Ces risques comprennent notamment : le risque que les synergies attendues ou économies escomptées ne puissent être réalisées ; le risque de dépenses non envisagées ; l'incertitude de l'évolution des relations avec la clientèle, les fournisseurs et les partenaires stratégiques ; et plus généralement tout changement défavorable dans la conjoncture économique, l'intensification de la concurrence ou la modification de l'environnement réglementaire qui pourrait affecter l'activité d'Air France et de KLM. Cette liste de facteurs de risque ne saurait être considérée comme exhaustive. Il convient de plus de se reporter aux documents soumis à la Securities and Exchange Commission (comprenant les Annual Reports on Form 20-F pour l'exercice fiscal clos au 31 mars 2004), dans lesquels figurent une information plus détaillée concernant les facteurs de risques ou événements susceptibles d'entraîner des résultats substantiellement différents de ceux annoncés par Air France et KLM.

AIR FRANCE KLM

Annexes

Rapprochement du résultat 2004-05 et des capitaux propres au 31 mars 2005

en m€

	Capitaux propres au 1 ^{er} avril 2004	Résultat 2004-05	Augment. de capital	Autres mvts	Capitaux propres au 31 mars 2005
Normes françaises	4 085	351	768	22	5 226
Ajustements passage IFRS :					
Reprise de la valeur résiduelle du badwill KLM (recalculé IFRS KLM)		395			395
Reprise amortissement écarts d'acquisition		36			36
Retraites	-20	2			-18
AFPL - neutralisation intra groupe	-58	38			-20
Impôt différé sur les réserves distribuables des sociétés mises en équivalence	-4	-41			-45
Impôt différé sur TSDI	-80	-7			-87
Opodo	-24	15			-9
ORS		-69		69	0
Autres retraitements (hors FMV de la flotte)	-23	18			-5
Impôt différé sur retraitements	36	-26			9
Sous total AF avant FMV de la flotte	-173	361	0	69	256
FMV de la flotte	-740	100			-640
Impôt différé sur FMV	262	-34			228
Impact net FMV de la flotte	-478	66	0	0	-412
Ajustements Flotte & approche composante		-23			-23
Activation d'incorporelles KLM		-15			-14
Contrats de maintenance		-9			-9
Opodo		-3			-3
Treasury Shares		1		10	11
Traitement effets impôts (dont retraitement)		41	-5		36
Impacts KLM complémentaires PPA IFRS		-8	-5	10	-2
Intérêts minoritaires AFPL	65			-27	39
Normes IFRS	3 499	770	763	75	5 108

consolidation d'Air France sur 12 mois (avril-mars) et de KLM sur 11 mois (mai-mars)